



CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-416

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Frédéric GUILLAUMON, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Marie BACH, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Anais SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE.

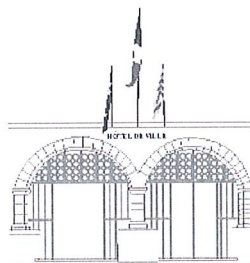
SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====
Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la réalisation d'une étude de diagnostic pour la consolidation et la réparation d'urgence des décors peints de la Salle des Mariages.

Mme Florence MOLY expose :

Mes chers collègues,

La salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Perpignan est décorée de polychromies sur ses élévations et ses plafonds à caissons. Il s'agit de peintures à l'huile sur enduit plâtre (Voir plâtre et chaux) et sur bois (Menuiseries et plafond). Elles ont été étudiées en 2002 (Amoro-Waldeis) et restaurées entre 2007 et 2009 par l'atelier Maury sous maîtrise d'œuvre de Mr Olivier Weets, Architecte en Chef des Monuments Historiques. Le décors actuel, daté de 1878, a été dégagé lors de cette restauration. A cette occasion, la courette mitoyenne a été assainie (Etanchéité du sol et canalisation des eaux pluviales) et un système de climatisation réversible a été installé pour résorber l'effet « d'atmosphère tropicale » identifié comme une cause de dégradation des enduits et des décors. A l'époque les décors souffraient de perte d'adhérence, gonflements, pulvérulence, déplacement ponctuel et la couche picturale présentait des fissures et des écailles.



Des désordres indéniables apparaissent notamment en partie basse, sur la paroi Est ainsi que sur l'élévation Ouest de la salle.

Il est important de mener une étude de diagnostic qui devra permettre d'effectuer une intervention d'urgence, d'analyser /modifier /contrôler/ stabiliser les conditions thermiques et le flux de l'air, d'étudier les désordres occasionnés et de proposer un chiffrage des interventions sur les parties dégradées.

Coût de l'étude : 31 789,64 € HT.

Aide financière sollicitée auprès de la DRAC : 12 715.86 € (40%)

Part Ville de Perpignan : 19 073.78 € (60%)

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la réalisation de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de la DRAC,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

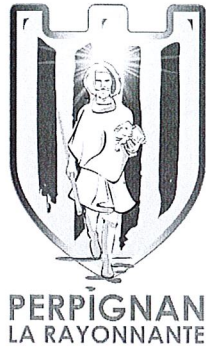
ID Télétransmission : 066-216601369-20231219-183252-DE-J-J

Accusé reçu le : 28 DEC. 2023

Affiché le : 28 DEC. 2023

Mme Florence MOLY, Pour le Maire le Conseiller Municipal délégué





CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-L17

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Frédéric GUILLAUMON, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Marie BACH, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Anais SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====
Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la réalisation d'une étude de diagnostic complémentaire en vue des travaux de restauration du Couvent des Dominicains.

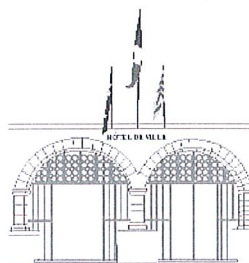
Mme Florence MOLY expose :

Mes chers collègues,

La ville envisage la restauration générale du couvent des Dominicains, cependant, la destination de cet édifice sera définie à l'issue du diagnostic selon les prescriptions du Comité Scientifique et Culturel.

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases successives, la première étant la « Restauration du cloître et de ses façades », les autres phases seront « La galerie et la salle capitulaire », la « Chapelle Saint Georges » et « Le Transept ».

Une première phase d'étude a déjà été réalisée, et a permis d'entrevoir certaines pistes dans le domaine de la faisabilité. Cependant, elle révèle la difficulté à restituer les volumes médiévaux et la distribution historique des espaces du secteur Est.



Le diagnostic complémentaire doit permettre une synthèse historique de l'ensemble du bâti par recension des travaux exécutés aux XX^e et XXI^e siècles, et devra être complété par un plan de datation.

Coût de l'étude : 25 000 € HT.

Aide financière sollicitée auprès de la DRAC : 10 000 € (40%)

Part Ville de Perpignan : 15 000 € (60%)

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la réalisation de cette étude et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de la DRAC,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-80231219-J83253-DE-JJ

Accusé reçu le : 28 DEC. 2023

Affiché le : 28 DEC. 2023

Mme Florence MOLY, Pour le Maire le Conseiller Municipal délégué





CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-418

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Frédéric GUILLAUMON, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Marie BACH, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Anais SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETARE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====
Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la réalisation d'une étude de diagnostic solidité à l'hôtel Pams.

Mme Florence MOLY expose :

Mes chers collègues,

En raison des différentes fissures constatées à l'hôtel Pams au niveau des murs et des plafonds, la Ville souhaite réaliser un diagnostic de solidité de cet édifice.

Cette étude a pour objectif d'une part de déterminer l'état général de la bâtisse en identifiant l'importance et les causes des fissures et d'autre part d'identifier les enjeux et problématiques de la restauration à venir.

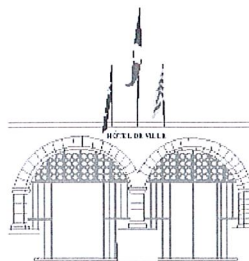
Coût de l'étude : 20 000 € HT.

Aide financière sollicitée auprès de la DRAC : 8 000 € (40%)

Part Ville de Perpignan : 12 000 € (60%)

Le Conseil Municipal décide :

1) D'approuver la réalisation de cette étude et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de la DRAC,



2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission: 066-216601369-20231219-J83254-DE-J-J

Accusé reçu le : 28 DEC. 2023

Affiché le : 28 DEC. 2023

Mme Florence MOLY, Pour le Maire le Conseiller Municipal délégué





CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-419

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Frédéric GUILLAUMON, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Marie BACH, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====
Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la réalisation d'une étude de diagnostic complémentaire en vue de la restauration de la Salle Capitulaire de l'ancien Couvent Saint-Sauveur.

Mme Florence MOLY expose :

Mes chers collègues,

Dans la perspective de la restauration de la Salle Capitulaire du Couvent Saint-Sauveur, il convient de réaliser une étude de diagnostic complémentaire (datation, étude sanitaire, sondage du sol...), qui permettra d'évaluer les hypothèses de restauration en relation avec l'usage futur de l'édifice.

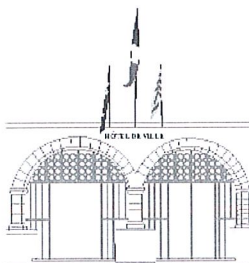
Coût de l'étude : 7 500 € HT.

Aide financière sollicitée auprès de la DRAC : 3 000 € (40%)

Part Ville de Perpignan : 4 500 € (60%)

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la réalisation de cette étude et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de la DRAC
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,



OUI cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20231219-183256-DE-JJ
Accusé reçu le : 28 DEC. 2023
Affiché le : 28 DEC. 2023

Mme Florence MOLY, Pour le Maire le Conseiller Municipal délégué

